

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL OUARGLA
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL OUARGLA
COMMISSION DE DISCIPLINE
PV N° 006 DU 19/01/2022

Membres Présents MM : MESSAOUDI Mohamed - HALIMI Ahmed

TRAITEMENT / AFFAIRES DIVISION HONNEUR

Affaire n°030/ Match: USCA Adjadja / OSB Sidi Belkhir (Sen) du 14/01/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-DRID Larbi	30520	USCA	Anti Jeu
-BOUAFIA Othmane	30512	USCA	Anti Jeu
-DRID Med Lamine	30051	OSB	Jeu Dangereux
-MAAROUF Walid	30060	OSB	Jeu Dangereux

Affaire n°031/ Match: NRMK El Ksour/CHBA H/B/Abdallah (Sen) du 15/01/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-BENYAHIA Rachid	30550	NRMK	Jeu Dangereux
-DERROUCHE Brahim	30579	NRMK	Jeu Dangereux
-KERROUCHE Med Ali	30645	NRMK	Anti Jeu
-MESSAOUDI El Mehdi	30350	CHBA	Jeu Dangereux
-BOUCHAALA Azzedine	30335	CHBA	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-KOBBI Yacine	30619	CHBA	01 Match Ferme Contestation de Décision - 1.000 DA d'Amende.

Affaire n°032/ Match: CSBT Temacine / CMC Chott (Sen) du 15/01/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-TADJINE Toufik	30471	CSBT	Anti Jeu
-SAMBA Hicham	30105	CMC	Anti Jeu

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification ou la publication du Bulletin Officiel.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire C-D
Ahmed HALIMI

Le Président C-D
Med MESSAOUDI